



NOUVELLES D'EUROPE

—On se rappelle que M. Roebuck, membre du parlement, a exprimé dans la chambre des communes son opinion sur l'affaire Macleod. Ultime...

LISTE OFFICIELLE ET DEFINITIVE DES MEMBRES DU NOUVEAU CABINET.—Le duc de Wellington; premier lord de la trésorerie, sir R. Peel; lord chancelier, lord Lyndhurst; chancelier de l'échiquier, le très-honorable H. Goulburn; président du conseil, lord Wharfedale; secrétaire privé, le duc de Buckingham; secrétaire-d'état de l'intérieur, sir James Graham; affaires étrangères, le comte d'Aberdeen; colonies, lord Stanley; premier lord de l'amirauté, le comte d'Hardington; président du bureau de contrôle, lord Ellenborough; président du bureau de commerce, le comte de Ripon; secrétaire de la guerre, sir H. Hardinge; trésorier de la marine et payeur général, sir E. Kitchin; directeur-général des postes, lord Lowther; chancelier du duché de Lancastre, lord G. Somerset; bois et forêts, comte de Lincoln; grand-maître de l'artillerie, sir G. Murray; vice-président du bureau de commerce et maître de la monnaie, W. Gladstone; secrétaire de l'amirauté, H. Sydney-Herbert; secrétaires du trésor, sir G. Clerk, sir Th. Fremantle; secrétaires de la direction du contrôle, W. Baring, Emerson Tennant; sous-secrétaires de l'intérieur, C. M. Sutton; sous-secrétaires des affaires étrangères, lord Canning; sous-secrétaires des colonies, G. W. Hope; lords du trésor, Alex. Pringle, H. Baring, Young, Milnes Gaskell; lords de l'amirauté, sir G. Cockburn, l'amiral sir W. Gage, sir G. Seymour, capitaine Gordon, L. Corry; garde-magasin de l'artillerie, Bonham; clerc de l'artillerie, capitaine Bolero; inspecteur-général de l'artillerie, colonel Jonathan Peel; procureur-général, sir F. Pollock; solliciteur-général, sir W. Follett; juge-avocat, docteur Nicholl; gouverneur-général du Canada, sir C. Bagot; lord avocat d'Écosse, sir W. Rae; Irlande: lord-licutenant, comte de Grey; lord chancelier, sir E. Sugden; premier secrétaire, lord Elliot; procureur-général, Blackburne; solliciteur-général, sergeant Jackson;—Maison de la reine: lord chambellan, le comte Delawarr; lord intendant, comte de Liverpool; grand écuyer, le comte de Jersey; maître de la vénerie, comte de Rosslyn; capitaine des yeomen de la garde, le marquis de Lothian; capitaine des gentilshommes pensionnaires, lord Forester; vice-chambellan, lord Ernest Bruce; trésorier de la maison de la reine, le comte Jermyn; contrôleur idem, l'hon. Damer; gentilshommes d'honneur, lord Aboyné, lord Rivers, lord Hardwicke, lord Byron, le comte de Warwick, vicomte Sydney, comte de Morton, marquis d'Armond; gentilshommes de la chambre, capitaine Meynell; maîtresse de la garderobe, duchesse de Buccleuch; dames d'honneur, marquise Camden, lady Lytleton, lady Portman, lady Barham, comtesse de Charlemont.—Maison du prince Albert: premier gentilhomme de la garde-robe, marquis d'Exeter; sergent d'armes, colonel Percival; clerc maréchal, lord C. Wellesley.—Président des comités sur les élections nommés par le président: lord Sandon, M. O'Ferrall, Sydney-Herbert, Lock, Wilson, Patten, sir G. Clerk.—(Times.)

—Lord Aberdeen a déjà signifié au gouvernement français le plaisir avec lequel serait reçu le comte de Saint-Aulaire, et il serait possible qu'à ces assurances fussent mêlées quelques propositions relatives au désarmement. A Paris, on a même dit qu'il allait y avoir un arrangement solennel et immédiat entre l'Angleterre et la France sur tous les points. Le cabinet anglais aurait, disait-on, offert de signer le traité de commerce avec la France, d'après les bases arrêtées par les commissaires. L'abaissement des droits sur les eaux-de-vie françaises, qui avait alarmé M. Baring et récemment encore lord Ripon, ne rencontrerait plus de difficultés; toutes ces choses méritent confirmation.

—Il ne peut rester de doute aujourd'hui sur le caractère des troubles qui se manifestent dans toute la France. Quoi qu'en disent les journaux ministériels, ils ne sont point l'ouvrage des partis. Ils naissent des vices de la situation et des fautes du pouvoir. Si en effet ces troubles étaient causés par un parti politique, ils seraient combinés dans leur explosion et leurs développements de telle sorte qu'ils se prêteraient un mutuel appui, mais il n'en est pas ainsi. Ils éclatent sur des points divers à mesure que les reconseils s'y promènent, par conséquent à des époques différentes. On ne voit entre eux aucun concert. Nulle part on ne profite des embarras où se trouve la force publique pour propager l'insurrection. Ce n'est pas ainsi que les partis politiques procéderaient. On verrait dans les événements une pensée intelligente, un esprit de suite que les troubles actuels ne présentent pas. Il faut donc bien reconnaître qu'ils sont le produit d'un mal réel, et qu'il est essentiel d'y remédier.

Nous ne voulons pas nier qu'il n'y ait dans tout cela des causes générales qui ont produit une prédisposition contraire au pouvoir, que l'attitude du gouvernement à l'extérieur, la privation des droits politiques, les tentatives du régime militaire, et l'érection des bastilles de blessent tous les Français; mais ce qui détermine les résistances, c'est évidemment la mesure fiscale dont le but annoncé par MM. Humann et Legrand est une augmentation d'impôts que les contribuables ne peuvent pas subir.

Il n'y a donc pas de conspiration politique dans ce qui se passe, il y a les effets d'un mauvais système gouvernemental et d'un mauvais emploi des forces et de la richesse publiques. (Gazette de France.) —Selon le Morning-Chronicle, la réunion qui a eu lieu entre M. de Châteaubriand et des personnes de toutes les opinions en France, avait pour objet de révoquer les rayons contre la Porte-Ottomane. Le Morning-Chronicle ajoute que ces réunions ne se proposent pas de mettre la couronne impériale sur la tête du roi Othon, mais de créer un royaume en faveur du duc de Bordeaux.

On ne sait pas, ajoute le Morning-Chronicle, quels sont les moyens d'exécution, mais le projet existe. Nous pouvons affirmer en toute connaissance de cause qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que le journaliste anglais attribue à la réunion présidée par M. Châteaubriand. (Idem.)

TROUBLES DE LA PLACE DU CHATELET A PARIS. La police qui, s'il faut en croire le Messenger, connaît les meneurs de l'émeute, paraît décidée à leur faire beau jeu, car le drapeau rouge, escorté d'une bande de mauvais sujets, a encore pu parcourir aujourd'hui les rues et les boulevards de la place du Châtelet à la Porte Saint Denis et de la Porte Saint Denis au boulevard du Temple, sans qu'il paraisse qu'on se soit empressé de saisir le porte-étendard. Ce soir encore, après avoir laissé se former vers les quais les rassemblements sur le passage desquels se sont fermées les boutiques dans les quartiers marchands, on a exécuté des charges sur les curieux; c'est surtout vers dix heures que les gardes municipaux, secondés par des agents armés de triques, de nerfs de bœuf, de cordes tressées et autres instruments analogues, ont opéré vers les quais et le bas de la rue Saint Denis. (Commerce.)

—Ce soir, à onze heures, les charges d'infanterie et de cavalerie de la garde municipale continuaient sur la place du Châtelet. On parle d'arrestations nombreuses. Aura-t-on fini par saisir les véritables agitateurs? La garde nationale n'a toujours pas été appelée à rétablir l'ordre: l'action répressive est confiée exclusivement à la garde municipale, et surtout aux agents de la police avec ou sans caractère officiel. (Idem.)

9 heures.—Les rassemblements ont continué ce soir sur la place du Châtelet, mais ils étaient moins nombreux et n'avaient plus le caractère d'irritation des jours précédents. Ce retour à l'ordre est dû, sans aucun doute, à l'emploi plus modéré qu'on a fait de la force armée, et surtout à l'absence des sergents de ville. De temps en temps des patrouilles de soldats de ligne qui débouchaient des quais et des rues croisaient la place au pas ordinaire. Toutefois, nous devons ajouter que des charges ont été faites au grand trot et à plusieurs reprises, par des détachements de la garde municipale à cheval. Des huées et des sifflets se sont fait entendre contre les gardes municipaux à l'occasion de ces charges; mais tout s'est borné là.

11 heures.—Nous apprenons que, vers la fin de la soirée, la police a renouvelé ses actes de brutalité. Plusieurs citoyens ont été blessés. (National.) —Dans notre précédent numéro, nous annoncions que, par suite de perquisitions qui venaient d'avoir lieu, des saisies d'armes et de brochures politiques avaient été opérées. Nous savions, au moment où nous livrions à la publicité cette nouvelle, qu'une sourde agitation se manifestait à la fois sur la place publique et dans des réunions communis; mais l'espoir que nous conservions de voir cesser d'elles-mêmes ces démonstrations affligeantes et insensées, nous semblait devoir s'opposer à ce que nous en entretenions nos lecteurs.

Dans la soirée de samedi (11) cependant, des troubles graves avaient lieu et de nombreuses arrestations étaient opérées. Cinq ou six cents individus, rassemblés sur la place du Châtelet, ayant été sommés de se disperser par une brigade de sergents de ville, sur les ordres de deux officiers de paix, ceux qui les composaient répondirent par des menaces et crièrent: à bas Louis-Philippe! à bas Guizot! vive la république! à mort les mouchards! En même temps, une grêle de pierres était lancée aux sergents de ville et aux gardes municipaux des postes de la place du Châtelet et du Palais de Justice, auxquels on avait fait prendre les armes.

Repoussés de la place du Châtelet, les perturbateurs, que dirigeaient évidemment plusieurs chefs revêtus de blous, parcoururent les rues Mauconseil, du Ponceau, St. Martin, le boulevard et la rue du Temple, après s'être fait des drapeaux de parties d'étoffes prises à l'étalage ou dans les magasins de divers marchands. Vers minuit, le calme était rétabli; mais plusieurs sergents de ville avaient été sérieusement blessés par les projectiles des perturbateurs, et un officier de paix, M. Figat, atteint à la tête et au genou droit de coups de pierre, devait être transporté chez lui pour y recevoir les secours des gens de l'art.

Hier dimanche (12), des placards injurieux pour la personne du roi avaient été affichés sur différents points de Paris, et notamment rue Croix des Petits Champs. De nombreuses arrestations ont été opérées et une instruction judiciaire est commencée. Ce soir (13) des rassemblements considérables se sont encore formés aux environs de la place du Châtelet, et ont parcouru les rues Saint Denis, Mauconseil, Saint Martin et Montorgueil en faisant entendre des cris séditieux. Dans tout ce quartier si commerçant, les boutiques ont été fermées. (Gazette des Tribunaux.)

Nous remarquons avec surprise et comme un fait à la charge du ministère, que la garde nationale a été complètement écartée dans la répression des troubles qui ont affligé ces trois dernières journées. (National.)

—Une dépêche télégraphique de Clermont du 12, arrivée aujourd'hui à six heures, annonce que l'autorité était maîtresse de la ville. Des patrouilles la parcouraient dans tous les sens; mais les villages d'Aubières et de Beaumont étaient toujours en armes. On attendait des renforts pour achever la défection de la sédition. Le 12, à dix heures du matin, une bande de séditieux s'est portée sur la place de la Jauge à la maison du maire, dont le mobilier avait été brûlé et pillé la veille; elle commença à la démolir et à l'incendier. La maison a été cernée; huit des incendiaires ont été pris; les autres sont parvenus à s'évader par les jardins extérieurs. (Monteur.)

TROUBLES DE BAZAS, ETC. Les agents du fisc se sont présentés à la fin de la semaine dernière pour procéder au recensement. Une vive agitation s'est alors manifestée dans la ville, et de toutes parts on a spontanément fermé les portes. Des rassemblements se sont formés sur plusieurs points de la ville, et l'on est allé donner un charivari au sous-préfet, qui ne se sentant pas en force, s'est fort prudemment claquemuré chez lui. Dimanche dernier, des brigades de gendarmerie sont arrivées des communes voisines; mais il est aussi arrivé un bon nombre de paysans armés qui sont venus se joindre aux habitants. Lundi on a reçu un renfort du 10e de ligne, et l'on prétend qu'alors des baricades se sont formées dans plusieurs rues, et que tout annonçait de la part des attroupements une résistance opiniâtre. Des arrestations ont été faites, et l'on a conduit des individus en prison. On est allé alors aux abords de la prison, en menaçant d'y mettre le feu si l'on ne délivrait pas les prisonniers. On ne nous a pas dit qu'on eût

cédé à cette demande, mais on nous a assuré qu'il y avait eu un commencement d'incendie.

On conçoit qu'au milieu des nouvelles confuses qu'on nous a communiquées, il nous est impossible de déterminer la marche de ces désordres et d'en bien préciser les circonstances.

Voici toutefois les faits graves dont on nous garantit l'authenticité: L'ordre avait été donné au détachement du 16e de dissiper tout rassemblement et toutes les personnes qui s'arrêteraient pour lire les écrits affichés sur les murs des places et des rues. Un officier obéissant à sa consigne invita plusieurs individus qui se présentèrent successivement pour lire une affiche à se retirer, et sur leur refus les fit conduire en prison. Cette injonction ayant été faite à un huissier qu'on nous a nommé, celui-ci résista; l'officier, exaspéré sans doute, voulut lui donner un coup de plat de son sabre, mais, par un mouvement involontaire, il frappa du côté tranchant et coupa un doigt au malheureux huissier.

Qu'on juge de l'irritation de celui-ci; il s'élança sur l'officier et lui arracha les épaulettes; il se serait porté sans doute à des voies de fait plus graves, et il en fut résulté un plus grand malheur, si l'on n'était venu mettre fin à cette déplorable collision. Nous voudrions pouvoir annoncer que ces déplorable désordres touchent à leur terme, mais par ce que nous savons de l'état des esprits dans tout le littoral du haut de la rivière, nous craignons que le recensement n'y trouve une résistance violente et par conséquent illégale.

—On lit dans le Monteur: "Des désordres graves, mais qui ne présentent aucun caractère politique viennent d'avoir lieu à Mâcon."

Depuis quelque temps, un certain nombre de portefaix avait émis la prétention de faire, exclusivement à toute autre personne, tous les travaux du port de Mâcon et de n'admettre parmi eux que les personnes qu'ils choisiraient eux-mêmes. Le commerce se plaignait généralement de cet état de choses, car souvent les portefaix lui imposaient de rudes conditions qu'il ne pouvait accepter. Les ouvriers tonneliers, connus à Mâcon sous la dénomination de brocs, encouragés par la majeure partie des voutiers par eau et par beaucoup de marins, résolurent de concourir au chargement des vins, qui est la partie la plus productive des travaux du port de Mâcon.

Mercredi 8, quelques rassemblements eurent lieu; des menaces assez graves furent proférées. L'autorité prit plusieurs mesures de précaution pour maintenir l'ordre.

Judi 9, outre la garde ordinaire, cent hommes de la garnison stationnaient dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, dès cinq heures du matin. A six heures, cent hommes de pied arrivèrent. M. Villars, adjoint, s'y rendit, en l'absence du maire qui était à la campagne. La gendarmerie était à cheval. On réunit le colonel et le lieutenant-colonel de la garde nationale, le colonel et le commandant du 41e faisant les fonctions de commandant de place.

Il était huit heures du matin. Tout parut d'abord aller assez bien; mais tout à coup une vingtaine de femmes s'écrièrent violemment qu'elles ne souffriraient pas que les tonneliers inscrits comme portefaix concourussent au travail. Un assez grand nombre de portefaix se rangea autour d'elles. Leurs vociférations et leurs menaces devinrent bientôt plus violentes, surtout contre la garde-port. Le maire arriva en ce moment. On vit venir de l'Hôtel-de-Ville 60 hommes d'abord; ils parurent insuffisants pour maintenir l'ordre; le nombre fut augmenté et porté à 160. On chercha vainement, à plusieurs reprises, à faire évacuer le port. Alors le maire ordonna de faire un roulement de tambours, et une sommation fut faite au rassemblement par le commissaire de police.

Les portefaix crièrent qu'ils ne quitteraient pas le port; qu'ils ne laisseraient pas travailler les ouvriers; qu'ils se feraient plutôt tuer.

Alors les perturbateurs se couchèrent par terre en déclarant qu'ils resteraient là. Ils reconvinrent leurs menaces et leurs injures.

Après de nouvelles menaces et un refus formel d'obtempérer aux injonctions de l'autorité, une cinquième sommation fut faite par le commissaire de police, ainsi que par le maire et ses adjoints revêtus de leurs écharpes. De plus, M. le colonel du 41e invita le commissaire de police à bien faire entendre à la foule que, si elle ne se retirait pas, il ferait exécuter l'ordre qu'il avait de la disperser à la baïonnette.

Après cet avertissement qu'on avait déclaré devoir être le dernier, le rassemblement ne se retirant pas, la troupe reçut l'ordre de le refouler, l'arme au bras et rangée en bataille. La résistance était encore la même, on fit croiser la baïonnette.

Alors les portefaix, armés de lûches prises dans les bateaux voisins, se précipitèrent sur la troupe et vinrent attaquer de front les portefaix; un voulant frapper un soldat avec une lûche énorme qu'il tenait, en a atteint une femme qui se trouvait devant lui, et lui a broyé la tête; elle est tombée raide morte sur le coup.

Enfin un coup de pistolet partit du milieu du rassemblement, et ce fut alors seulement que les militaires chargèrent leurs armes et firent feu. Deux hommes tombèrent morts. Plusieurs personnes furent blessées. Le feu cessa aussitôt. La foule se dispersa.

M. Deffre, conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet, s'était rendu sur les lieux. Toutes les autorités se rendirent de là à l'Hôtel-de-Ville. Les militaires furent formés en colonnes; l'administration municipale et les officiers supérieurs étaient entre les pelotons. Dans le trajet, des pierres furent lancées de nouveau par les portefaix. L'une d'elles perça le schako de M. Piot, lieutenant-colonel de la garde nationale, et lui fit une blessure à la tête. L'insulte militaire fut également blessée.

Les autorités civiles et militaires sont restées en permanence pendant le reste de la journée, à l'Hôtel-de-Ville. —CAEN.—Depuis deux jours, dit le Pilote du Calvados du 9, les reconseils parcourent le quartier Saint-Sauveur, où ils rencontrent un très-grand nombre de refus. BRIONNE (Eure).—Le maire et les adjoints se sont refusés à prêter leur concours aux agents du fisc pour le recensement Humann, dans lequel l'action municipale est subvertie. Le même exemple a été donné à St-Pierre-de-Salerne, commune voisine de Brionne. (Journal de Rouen du 10.) —Par ordonnance en date du 9 de ce mois, le roi a nommé: M. le comte de Sainte-Aulaire, son ambassadeur extraordinaire près de S. M. britannique; M. le comte de Flahaut, son ambassadeur près de S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; Et M. de Salvandy, son ambassadeur près de S. M. le roi d'Espagne. (Monteur.)

—Nous lisons dans le Journal des Débats: "...Un homme avait déchargé un pistolet sur le prince; mais la balle, au lieu de l'atteindre, avait frappé à la tête le cheval du lieutenant-colonel Levaillant, qui marchait auprès du duc d'Anmale. L'animal, qui était un coursier arabe de grand prix, et que le colonel Levaillant avait en Afrique depuis neuf ans, avait été atteint au moment où il relevait la tête; ce qui préserva le prince. Le cheval tomba mort sur la place. Celui du général Schneider fut également frappé d'un coup mortel à l'épaule."

—Le bruit a couru à la bourse de Paris que le ministère avait reçu la nouvelle de la mort du duc de Bordeaux. La Gazette de France dit que les lettres de Vienne du 5 ne contiennent rien qui justifie ce bruit, sur lequel le Messenger ne s'explique pas.

On lit du reste dans la feuille légitimiste: "Le gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique qui lui annonce comme bruit de la frontière, que le prince a eu un accident. Mais les dépêches officielles que reçoit tous les jours le gouvernement lui annoncent que le prince continuait à se bien porter."

COUR ROYALE DE GUERNESY. Séance du Samedi, 28 août 1841. M. Paul de Patron actionnait le sieur Pierre Le Lacheur, à lui restituer ce qui reste d'inventaire de 27 douzaines de vin qu'il lui avait confié pour vendre à Aurigny, mais que le sieur Le Lacheur refuse de lui rendre, alléguant qu'il est des comptes à liquider entre eux. Avant de plaider au fond, le sieur Le Lacheur forme une opposition, en ce qu'il était dénommé sieur dans l'acte qu'il a reçu, au lieu de monsieur, titre auquel il prétend avoir droit, ayant été porteur d'une commission d'officier de la milice de cette île.

M. l'avocat Falla, dans une réplique remplie de satire, a démontré que loin de se plaindre, le sieur Le Lacheur devrait se croire honoré de se voir titré du nom de sieur; cependant, ajouta-t-il ironiquement, je suis convaincu que mon client appellera volontiers le Sieur Pierre Le Lacheur monsieur, voire même Pierre Le Lacheur, écuyer, si le sieur Pierre veut lui rendre ses vins.

M. l'avocat Tupper convient qu'en France on se sert du mot sieur envers des personnes titrées, dans des causes de cette nature, mais qu'il n'en est pas ainsi à Guernesey, où la cour a décidé que des individus porteurs ou ayant porté une commission de Sa Majesté, ont droit au titre de monsieur.

Le bailli et les jurés, et avec raison, se sont fort tenement récriés qu'il ne convenait pas de perdre le temps de la cour sous des prétextes aussi frivoles, et ordonna de passer outre; mais comme l'acteur et le défendeur se contredisaient très-matériellement, la cour ordonna que les témoins serent entendus, et sans doute qu'un prochain jour M. l'avocat Falla aura soin que Pierre Le Lacheur soit honoré du titre de MONSIEUR!!! (Gazette de Guernesey.)

Thomas Weck, Patrick Corsou et Thomas Kennedy accusés d'avoir volé des pommes d'un jardin des héritiers de William Robin, sur les Banques, à St. Sampson, ont été condamnés à quinze jours de prison au secret, dont la dernière semaine au pain et à l'eau. (Idem.)

C'est le 19 septembre qu'on doit avoir lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Le conseil municipal de la première de ces villes a voté une somme de 15,000 fr. pour les dépenses qu'occasionnera cette fête.

On annonce que deux négociants de Leipzig ont fait, avec le cabinet russe, un traité par lequel ils se sont obligés à construire un chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou. Le gouvernement russe avait d'abord voulu traiter avec des nationaux; il a trouvé leurs prétentions si élevées qu'il a cru plus avantageux de s'adresser à des étrangers.

Dans l'espace de moins de quinze jours plus de dix boutiques et établissements du Palais-Royal ont été vendus par autorité de justice. Dans cette débâcle commerciale est entre autres compris le fameux café du Porigord.

Dans les galeries de Valois, Montpensier, etc., on remarque plus de vingt magasins et boutiques à louer. Les commerçants ne se rappellent pas avoir jamais vu le Palais-Royal dans un tel état de déconfiture.

ÉTATS-ROMAINS.—BOULOGNE, 4 septembre.—(Correspondance particulière.)—Des arrestations viennent d'avoir lieu dans notre ville, à la suite d'un ordre émané de Rome; le chevalier Fredri, commandant des carabinieri, et le directeur de la police, se sont rendus avec une escouade de carabinieri, dans la nuit du 2 au 3, chez M. Castagnoli, rédacteur et éditeur du journal littéraire le Solerte; après avoir fait une perquisition rigoureuse dans les bureaux et dans toute la maison, ils ont arrêté M. Castagnoli, qui a été incarcéré dans les prisons politiques. On a aussi arrêté M. l'abbé Lara, le professeur Gramantieri et M. Cenni, avocat. Comme ces personnes ne sont pas connues pour avoir des opinions politiques bien tranchées, on se perd en conjectures; jusqu'à présent cette affaire est enveloppée d'un voile bien mystérieux.

Deux jours auparavant un chanoine de la basilique de San Petronio, avait été mis en réclusion chez les franciscains de l'Osservanza, on ne sait pas si ce fait se rattache à la même affaire.

INDO-CHINE.—Une lettre du vicé apostolique de la Cochinchine annonce la mort du tyran Minh-Ménh; on espère que la cruelle persécution qui règne depuis dix ans dans le Tong-King et la Cochinchine finira avec lui. ESPAGNE.—MADRID, 7 septembre.—El Castellano publie un arrêté du ministre de grâce et justice relatif à la résidence des ecclésiastiques. Tous les ecclésiastiques absents de leurs églises respectives devront y retourner dans le délai précis de quinze jours à dater de la publication du présent ordre. Les chefs politiques veilleront à l'exécution de cet ordre dans leurs juridictions respectives. Sont exceptés de ces dispositions les ecclésiastiques qui, par une juste cause canonique et avec l'approbation du gouvernement, ont été autorisés à ne pas résider dans leurs églises respectives. Nul ecclésiastique ne pourra à l'avenir sortir de sa résidence sans l'autorisation de son évêque et une permission du gouvernement. —L'Eco del Comercio du 7 publie la note suivante sur le nombre et la classification des émigrés carlistes qui reçoivent des secours du gouvernement français dans le mois d'avril de la présente année, savoir: ministres et haut-fonctionnaires, 72; archevêques et évêques, 4; prêtres et moines, 573; employés civils, 284; généraux, 63; officiers supérieurs, 915; officiers subalternes, 4,172; sergents, caporaux et soldats, 155; femmes, 646; enfants 932. Total, 7,816. POLOGNE.—La feuille polonaise qui paraît à Bruxelles nous fait connaître un trait infâme de la police russe.

Des appels aux armes signés Leleweil ont été adressés sous main aux patriotes les plus dévoués de Varsovie. Plusieurs sentant le piège, ont remis ces manuscrits à l'autorité; les autres, les croyant de Leleweil, les ont gardés et ont été arrêtés au nombre de deux cents pour non-révélation de complot.

TURQUIE.—Le reis-efendi, d'après une correspondance de Constantinople du 18 août, vient de faire connaître par une circulaire communiquée aux envoyés étrangers près de la Porte que le blocus de Candie est levé et que le sultan a fait publier dans cette île une amnistie générale.

Sur la foi d'une lettre de Trieste, le Correspondant de Nuremberg dit que la plus grande activité règne à Malte, par suite de la nouvelle qu'on y a répandue que les Syriens, excités par des émissaires français, menaçaient les stations anglaises établies sur le littoral, et que des renforts allaient être envoyés sur divers points. —Le divan a, dit-on, le projet d'envoyer une flotte à Tunis, pour contraindre le bey à payer l'arriéré du tribut qu'il doit encore. Les amis du sultan seraient peines de voir la réalisation de ce projet. En effet, ou le bey renouerait les troubles du sultan, ou il serait battu. Dans le premier cas, la Porte aurait fait inutilement une grande dépense d'hommes et d'argent; dans le second cas, le bey se placerait sous la protection de la France, qui en profiterait pour s'établir sur le sol de la régence. De Tunis à Tripoli, il n'y a qu'un pas, et de cette manière la France occuperait les deux régence sous la forme de protectorat.

QUEBEC SAMEDI, 9 OCTOBRE, 1841.

Nous avons les journaux de Boston, de New-York et de Toronto de mardi. L'Acadia n'était pas encore arrivé à Boston.

Les débats du procès MACLEOD ont été ouverts à Utica lundi dernier par le procureur-général HALL. On pensait qu'ils occuperaient toute la semaine. Tout était tranquille à Utica et dans les environs. Il y a toute apparence que cette formidable organisation de "60,000 chasseurs", dont on a fait tant de bruit, n'est qu'une mystification, ou une spéculation de gens qui cherchent à se rendre nécessaires comme espions ou en quelque autre qualité.

Le capitaine DREW, qui commandait l'expédition par laquelle le bateau à vapeur la Caroline fut enlevé de Schlosser et à laquelle M. MACLEOD est accusé d'avoir eu part, a refusé de comparaître devant la commission rogatoire envoyée au Haut-Canada dans l'intérêt de l'accusé, sur l'invitation qui lui en avait été faite par M. le procureur-général DRAPER. Quelques journaux concluent de là que son témoignage aurait été défavorable à M. Macleod, et que c'était pour ne pas le compromettre davantage qu'il avait refusé de se rendre à cette invitation, le capitaine a cru devoir publier sa lettre à M. DRAPER, où sont énoncés les véritables motifs de son refus. Il y disait: "Je me refuse à rendre témoignage pour deux raisons: d'abord parce que je n'ai au gouvernement des Etats-Unis le droit de poursuivre devant les tribunaux, comme un félon, un sujet britannique pour avoir, en accomplissement de son devoir, obéi aux ordres de Sa Majesté; ensuite parce que si je devais rendre témoignage dans cette cause, bien que mon témoignage pût faire libérer Macleod, par la raison qu'il n'était pas présent à la destruction de la Caroline, ce serait reconnaître virtuellement aux américains le droit de me traduire en justice, ainsi que tous les officiers et autres qui ont servi sous mes ordres, et qui ont aidé à la destruction de la Caroline, s'il arrivait que quelqu'un de nous eût le malheur de tomber entre leurs mains."

Le raisonnement de M. Drew est parfaitement logique. Ce n'est pas Macleod seulement qui est en cause; c'est le gouvernement anglais qui, en sa personne, est accusé de félonie, et de qui les américains peuvent dire: habemus confidentem reum, puisque par l'organe de M. le procureur-général DRAPER, il invite l'officier qu'il avait chargé de l'exécution de ses ordres à déclarer, devant une commission rogatoire émanée de la cour de New-York, si Macleod est coupable ou non d'avoir participé à cette exécution. C'était inviter à reconnaître aux américains le droit de le juger et de le pendre lui-même et tous ceux qui avaient servi sous ses ordres en accomplissant un acte commandé par son gouvernement.

TAXATION SANS REPRESENTATION.

L'assemblée du conseil de ville d'hier soir avait excité un intérêt plus vif et attiré un auditoire plus nombreux que ne l'avait fait aucune assemblée précédente de ce corps. Les membres présents étaient l'honorable E. Caron, maire; MM. Jones, Morrin, Massue, Munn, Baird et Buteau, échevins; et MM. Chapman, Black, Clearburn, Shaw, Langlois, Boisseau, Tourangeau, Huot et Borne, conseillers. Absents, MM. Hunt, Hoffman et Paraut, conseillers. Après quelques affaires de routine, M. Morrin, secondé par M. Baird, propose de rescinder les résolutions du 9 mars dernier, par lesquelles le conseil s'était déclaré incompétent à taxer les citoyens, tant qu'il n'en tiendrait pas d'eux son mandat à cet effet. M. Huot engage M. Morrin à exposer un conseil les raisons pourquoi il pense que ces résolutions devraient être rescindées.

M. Morrin dit que le seul moyen qu'ait le conseil de maintenir la police et de faire les améliorations nécessaires à la ville est d'imposer des taxes, et qu'il ne peut en imposer qu'après avoir rescindé ces résolutions. M. Massue se déclare opposé à la taxation sans représentation. Il est pour le maintien d'une police qui serait sous le contrôle de la corporation, et se dit prêt à voter un emprunt pour cela.

M. Jones parle en faveur de la rescision. M. le maire dit que le conseil législatif ayant refusé son concours à l'acte passé par l'assemblée, fondé sur la pétition par laquelle le conseil municipal demandait qu'il fût rendu immédiatement électif, il croit que la position du conseil n'est changée en rien depuis l'adoption des résolutions du 9 mars, et qu'il votera en conséquence contre leur rescision. Il ne veut point de taxation sans représentation. Il est cependant en faveur du maintien d'une police, sous le contrôle du conseil de ville, et il n'aurait aucune objection à maintenir la police actuelle sous la direction de M. Russell. M. Langlois se déclare en faveur de la taxation et contre les emprunts. Après quelques autres observations, la motion de M. Morrin est mise aux voix et adoptée à la division suivante:

publiée par autorité; JOURNAL hebdomadaire, imprimé à Kingston. Abonnement, £1 0 0 par an, les frais de poste compris.

ON PEUT VOIR, A L'Hôtel de M. LAFONTAINE, RUE SAINTE-ANNE, UN NAIN.

IL a environ deux pieds et demi de haut, est assez bien pris, est âgé d'environ 23 ans, et né à Saint-André.

AVIS. POELES RUSSES. Une compagnie des Poêles Russes est maintenant prête à recevoir des ordres pour l'érection de Poêles utiles et économiques.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de BAZILE LUPIN, écuyer, marchand, de la paroisse de Béancour, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE quatrième assemblée des créanciers du dit BAZILE LUPIN, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph, LUNDI le ONZE d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aubergiste et commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit JEAN-BAPTISTE PROVANCHER DIT LACHARITE, aura lieu au Bureau du sousigné, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, JEUDI le VINGT-ET-UN d'OCTOBRE, courant, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

la saison rigoureuse et qu'ils ne parlent que le gaëlic. Ils sont d'ailleurs représentés comme honnêtes et industrieux. Une assemblée de la société de St. André en cette ville ayant décidé que les fonds de l'association ne pouvaient être employés pour les secourir, il fut nommé un comité qui doit faire une souscription en leur faveur.

La rue St-François-Xavier que la corporation municipale faisait paver en bois, est maintenant complète dans toute sa longueur et elle est superbe. Les trottoirs sont en briques ou en larges pierres de taille. C'est certainement la plus belle rue de Montréal sous le rapport du pavage et celle sans contredit où l'on doit préférer de résider, parce qu'on n'y est point étourdi par le bruit des voitures ni aveuglé par des nuages de carbonate de chaux réduit en poussière.

Le Canada Times dit, que depuis vendredi à midi, il s'est vendu en cette ville trois à quatre mille quarts de fleur, à six piastres et demie.

DECES. St-Antoine Rivière Chambly, le 19 du mois dernier, à l'âge de 40 et 9 mois, Joseph Flavio Dufresne, écuyer. St-Cuthbert, le 1er octobre, à l'âge de 45 ans, Norbert Eno, écuyer, marchand, membre du dernier parlement du Bas-Canada et ancien officier de milice. Norbert Eno était un homme instruit et dévoué aux intérêts de son pays. Il laisse une épouse et une jeune enfant.

Un enquete a eu lieu hier après-midi, devant un jury des plus respectables, sur les débris d'un corps humain qui ont été trouvés dans les décombres de la maison qu'occupait le docteur DILL, rue Saint-Joseph, et qui a été consumée par l'incendie du 10 octobre. En voici le résultat: "Le jury, d'après les preuves apportées, est d'opinion que les ossements produits sont les restes de feu Mlle Dill, et que sa mort a été causée par le feu, provenant de quelque cause inconnue.

Assemblées de créanciers pour prouver leurs créances et choisir des syndics, au bureau de R. H. GAIRDNER, écuyer, Commissaire des Banqueroutes, en la Basse-ville de Québec, rue St-Pierre: François-Xavier Malouin, maître-maçon et entrepreneur, de Québec, —lundi, le 11 d'octobre, à 11 heures.

William Clark, marchand-tailleur, de Québec, —mardi, le 12 d'octobre courant, à 11 heures. David Blanchet, commerçant, de St-Gervais, —vendredi, le 15 d'octobre courant, à 11 heures. Joseph Turgeon, commerçant, de la paroisse de St-Joseph de la Pointe-Lévi, —lundi, le 18 octobre, à 11 heures.

Simon Turgeon, commerçant, de la Pointe-Lévi, —mardi, le 19 d'octobre, à 11 heures. Thomas Tweedell, fondeur de fer et commerçant, de Québec, —vendredi, le 22 d'octobre, à 11 heures.

Bazile Lupin, marchand, de la paroisse de Béancour, —lundi, le 11 octobre courant, à 10 heures, au bureau de P. B. DUMOULIN, écuyer, commissaire des banqueroutes, en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph.

Etienne Martin, junior, ci-devant marchand et maintenant chapetier, de la paroisse de la Pointe du Lac, —samedi, le 16 du courant, à 10 heures, au même lieu.

Jean-Baptiste Provancher dit Laliberté, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, aubergiste et commerçant, —jeudi, le 21 d'octobre, à 10 heures, au même lieu.

Samuel Lavergne, commerçant, de la paroisse de St-Léon, —samedi, le 30 du courant, à 10 heures, au même lieu.

Abraham Richer, marchand, de Sainte-Anne d'Yamachiche, —vendredi, le 5 novembre prochain, à 10 heures, au même lieu.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'heure de MIDI du MARDI 12 OCTOBRE prochain, pour la fourniture de 7500 cordes de BOIS DE CHAUFFAGE (dont 2750 d'Érable et 4750 de Merisier), pour le service de la Garrison de Québec, le dit Bois livrable à la Grève vis-à-vis la porte du Parc, d'ici au 24 octobre 1843, au plus tard.

On lit dans le Montréal Herald du 5: "Nous apprenons que M. le procureur-général OGDEN est arrivé en cette ville et part vendredi pour la Grande-Bretagne, ayant obtenu un congé de six mois. C'est la première fois que ce monsieur ait demandé ou obtenu une telle faveur depuis neuf ans qu'il a été promu à la charge de procureur-général. M. le solliciteur-général DAY a reçu une missive officielle requérant sa présence à Kingston."

BUREAU DE MEDICINE.—A la dernière séance trimestrielle du bureau de Québec, tenue avant-hier, les membres présents étaient les docteurs Painchaud (président), Couillard, Morin, Taché, Parant, Rowley et Marsden.

MM. Henry Millville Dechène, de Ste. Anne, et Pliny Sherman, de l'Assomption, ont été admis à la pratique.

MM. Joseph Painchaud, Hospice Desjardins, et Ferdinand Rinfret, ont été admis à l'étude.

Le Transcript de Montréal fait remarquer que le café rôti, dont il s'importe une quantité des États-Unis, a été omis dans le tarif de droits imposés par l'acte récent du parlement provincial, de sorte que le café sous cette forme pourra s'importer en Canada franc de droit, tandis que le café vert paiera 4 sous et le café moulu 8 sous la livre.

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

Nous empruntons au même journal les paragraphes suivants: ROME.—On annonce que Sa Sainteté a nommé évêque in partibus, coadjuteur et administrateur du Détroit, état de Michigan, M. P. P. Lefebvre, missionnaire belge au Missouri, qui vient de quitter la Belgique. M. Odin, missionnaire du Texas, a également été promu à la dignité épiscopale, et continuera à résider dans cette mission avec le titre de vicaire apostolique.

CANADA.—Nous apprenons que l'honorable Seigneur Hertel de Rouville vient d'ajouter un don considérable aux gratifications nombreuses dont il a déjà enrichi le Calvaire bûni sur sa Montagne; c'est une terre toute entière, formant une superficie de 108 arpents, qu'il donne à perpétuité à la religion, et dont l'évêque de Montréal devient le dépositaire. Ces fondations pieuses nous rappellent les beaux jours de l'Eglise et attestent la générosité des cœurs catholiques.

Le Très-Révêrend docteur Fenwick, évêque de Boston, que la cérémonie de mercredi dernier avait attiré en Canada, est arrivé à Montréal hier au soir. Sa Grandeur est accompagné de Monsieur son frère, le R. P. Fenwick de l'Ordre des Jésuites, et du Révérend M. O'Byrne, curé de Boston. Cet évêque n'a pu assister qu'à une partie de la cérémonie du 6.

Monseigneur l'évêque de Sydmie est aussi à Montréal depuis hier. Ce prélat se propose de passer quelques jours dans notre ville; il est accompagné de MM. Charet, Plante et Campau, prêtres du diocèse de Québec. NN. SS. les évêques de Kingston et de Montréal sont aussi de retour à l'évêché. L'infortuné évêque de Nancy doit clôturer aujourd'hui la grande retraite de Ste. Marie de Monnoir, où il a prêché avec un succès extraordinaire.

Une enquête a eu lieu hier après-midi, devant un jury des plus respectables, sur les débris d'un corps humain qui ont été trouvés dans les décombres de la maison qu'occupait le docteur DILL, rue Saint-Joseph, et qui a été consumée par l'incendie du 10 octobre. En voici le résultat: "Le jury, d'après les preuves apportées, est d'opinion que les ossements produits sont les restes de feu Mlle Dill, et que sa mort a été causée par le feu, provenant de quelque cause inconnue.

Un jeune homme de St. Jean d'Echaillons, du nom de Pérusse, et âgé de 26 ans environ, étant allé à la chasse, dimanche dernier après les vêpres, avec un nommé Neau, son beau-frère, était parvenu à une très petite distance de sa demeure, lorsque deux perdrix s'offrirent à leur avidité. Dans le but de les atteindre toutes deux celui-ci se mit à la poursuite de l'une de ces volatiles, tandis que celui-là faisait la chasse à l'autre. A peine Pérusse eut-il fait quelques arpents en poursuivant sa proie, qu'il reçut le coup de fusil de son compagnon dans l'un de ses côtés, et expira une heure après, le plomb meurtrier lui ayant pénétré dans le poumon. Le malheureux qui a été victime d'une imprudence que nous n'avons la douleur de signaler que trop souvent, laisse dans la pauvreté une jeune épouse vraiment inconsolable et cinq enfants, dont par son travail journalier il était le seul soutien.

Pérusse a conservé sa bonne connaissance jusqu'au dernier moment, et a raconté lui-même ces circonstances de l'accident à ceux qui sont venus lui porter secours.

Le Mercury d'avant-hier contient la notice suivante sur le nouveau gouverneur-général du Canada, sir CHARLES BAGOT: "Sir Charles a été toute sa vie employé dans des missions diplomatiques, et il fut il y a quelques années ambassadeur à Washington; depuis lors il a été ministre plénipotentiaire à la Haye, et nous croyons qu'il a été aussi à Vienne et auprès de quelque autre cour européenne; il est en haute estime comme diplomate. Il est âgé d'environ 60 ans, et se maria en 1806, à la fille aînée de lord Maryborough, nièce du duc de Wellington. Sir Charles est baronnet et membre du conseil."

On lit dans le Montréal Herald du 5: "Nous apprenons que M. le procureur-général OGDEN est arrivé en cette ville et part vendredi pour la Grande-Bretagne, ayant obtenu un congé de six mois. C'est la première fois que ce monsieur ait demandé ou obtenu une telle faveur depuis neuf ans qu'il a été promu à la charge de procureur-général. M. le solliciteur-général DAY a reçu une missive officielle requérant sa présence à Kingston."

BUREAU DE MEDICINE.—A la dernière séance trimestrielle du bureau de Québec, tenue avant-hier, les membres présents étaient les docteurs Painchaud (président), Couillard, Morin, Taché, Parant, Rowley et Marsden.

MM. Henry Millville Dechène, de Ste. Anne, et Pliny Sherman, de l'Assomption, ont été admis à la pratique.

MM. Joseph Painchaud, Hospice Desjardins, et Ferdinand Rinfret, ont été admis à l'étude.

Le Transcript de Montréal fait remarquer que le café rôti, dont il s'importe une quantité des États-Unis, a été omis dans le tarif de droits imposés par l'acte récent du parlement provincial, de sorte que le café sous cette forme pourra s'importer en Canada franc de droit, tandis que le café vert paiera 4 sous et le café moulu 8 sous la livre.

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

On annonce que M. Derbshire, l'éditeur du semi-officiel Morning Courier, a obtenu, conjointement avec M. Desbarats, la place d'imprimeur de Sa Majesté pour le Canada. On parle aussi soudainement d'autres récompenses de dévouements parlementaires, plus surprenantes encore que celui du représentant de Bytown, à qui l'on n'a pas été à la peine de faire des offres d'achat: il est entré comme volontaire dans le service. Il paraît que sir R. Jackson se fait un devoir de remplir les engagements de son prédécesseur, qui avait ouvert un grand marché aux consciences, où chacun pouvait se vendre à beaux deniers comptants, s'il ne s'estimait pas au delà de la côte.—(Canada.)

NEIGE.—Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, il est tombé de la neige aux environs de New-York, et lundi matin les montagnes de Catskill étaient toutes blanches.

Deux cent vingt-neuf émigrés écossais, arrivés à Québec d'où ils se sont rendus dans les townships de l'Est, sont représentés par le président de l'association pour l'émigration du district de St-François comme étant dans le dernier degré de dénuement. Ils étaient si pauvres à leur départ qu'ils durent avoir recours à la charité publique pour se procurer l'argent et les vivres nécessaires pour faire la traversée. Ce qui ajoute beaucoup au malheur de leur situation, c'est qu'ils arrivent à la veille de

PAR G. D. BALZARETTI. Il sera offert à l'encan, LUNDI 11 octobre, aux magasins M. M. ARKINSON, LESONS & Co., rue Saint-Jacques, à DEUX heures précises: 20 BARRIQUES genièvre pâle de Hollande très supérieur 5 barriques eau-de-vie de Cognac (de Matelle) de 50 pipes 5 barriques vin de Porto 5 do do de Xères, couleur d'or 29 caisses, 1 douz. chaque, eau-de-vie de Cognac 20 do do liquors assortis 60 paniers, 2 bouteilles chaque, Anisette 30 caisses, 1 douz. chaque, fruits à l'eau-de-vie 20 do 1 do do do confits 2 quarts, 3 do do vin de Madère supérieur 10 do 3 do do do de Bordeaux 9 caisses, 5 do do do de Madec et St. Estèphe 200 boîtes rames de Valence, 50 livres chaque 200 do do do do 28 do do 25 do Vermicelle 20 do Maccaroni 20 caisses, 2 dz. chaque, meilleures sauces de Londres 10 do 2 do do do marinades do 20 do 1 do do do do do do 4 do 2 do do do do capres do 4 do 1 do do do do do do 4 do 2 do do do do do do do 10 quarts cirage de Warren en pains 4 do petites bouteilles d'encore noire. Et pour clore des consignations, environ 25 tonneaux fer assorti, en lots pour convenir aux acheteurs. 30 quarts, 3 quintaux chaque, fiches. Québec, 5 octobre 1841.

PAR G. D. BALZARETTI. GRANDE VENTE DE FOURRURES. Il sera vendu à ses chambres d'encan, JEUDI, VENTRE DE SAMEDI prochains, 14, 15 et 16 du présent mois, à UNE heure précisée, le contenu de QUARANTE ballots de fourrures consistant en Manchons, capes et bois de martre 10 do do do de martre de roche 10 do do do de vison 10 do do do de petit-gris 10 do do do de loup-écuyer 10 do do do de maître française 10 do do do do d'Allemagne 10 do do do d'ermine 10 do do do de gnet noir Capes blanches de dame. —AUSSI: Habits d'Astracan et de buffle Gants de toutes sortes Casques de dame Casquettes de drap marin, fouine et rat-musqué Casquettes de lap garnies de fourrure. —APRÈS QUOI: Un assortiment de peleries de fourrure à la Victoria Schales de fourrure à la Sutherland Boss des Alpes et garnitures; doublures de manteaux; manchons, bois et capes d'enfant; peaux de toutes sortes. —ET: Un lot de casquettes de fourrure à la dernière mode (Albert caps), et autres articles. Nota.—M. les marchands de la ville et de la campagne sont invités d'assister à cette vente qui mérite leur attention et leur intérêt, le tout devant être rendu positivement sans réserve. Québec, 6 octobre 1841.

Vente d'immeubles appartenant à ABRAHAM RICHER, Banqueroutier. LUNDI le VINGT-CINQUIÈME jour du courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, il sera procédé à la vente par encan public des immeubles qui suivent formant partie de l'actif de la banqueroute d'Abraham Richer, marchand, de la dite paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche. 1°. Un emplacement situé en la dite paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, dans le village, de cinquante-cinq pieds de front ou environ sur un arpent et un quart de profondeur, de là reprend quatrevingt-dix pieds de large sur environ un arpent de haut; prenant par devant au chemin du Roi, en profondeur à un ruisseau; joignant du côté nord-est à Antoine Chrétien, et du côté sud-ouest à Charles Gelinas et au sud-ouest à Jean Chabreuil, à l'arrière, hangar, remise, écurie, et autres bâisses dessus construites, circonstances et dépendances. 2°. Un lopin de terre situé au même lieu, à la petite rivière, de trois quarts d'arpent ou environ de front sur la profondeur depuis le chemin qui conduit à la commune à aller à la rivière; joignant au nord-est à Joseph Lacroix et au sud-ouest à Jean Chabreuil; le tout en culture, sans aucune bâisse, mais d'ailleurs avec ses circonstances et dépendances. 3°. Un terrain situé au même lieu, sur le chemin qui conduit de la petite rivière à la grande rivière, de trois arpents en superficie plus ou moins, prenant par devant au dit chemin, en profondeur à Luc R. Bellefeuille; joignant du côté nord à Joseph Carrier, et du côté sud à Luc R. Bellefeuille et à Jean Lorré, sans aucune bâisse, mais d'ailleurs avec ses circonstances et dépendances. 4°. Pour les conditions et autres informations, s'adresser au syndic sousigné, en son étude à Yamachiche. Par ordre de P. B. DUMOULIN, Ecuyer, Commissaire des Banqueroutes. P. PETRUS HUBERT, N. P., Syndic. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

ON fait de plus savoir que l'assemblée des créanciers du dit ABRAHAM RICHER a été ajournée à VENDREDI le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au Bureau du dit Commissaire, en la ville des Trois-Rivières, rue St-Joseph, temps auquel il sera rendu compte des recettes et dépenses du dit syndic, et procédé à d'autres affaires concernant la dite banqueroute; et à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire. P. B. DUMOULIN, Commissaire des Banqueroutes. P. PETRUS HUBERT, N. P., Syndic. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

A VENDRE, GRANDE MORUE verte Morue en quarts Truites saumonnées en quarts et demi-quarts Maquereaux et plies en demi-quarts Morue sèche de table et pour les Isles Nouves et langués en quarts et demi-barils Huile de balaine et de morue en quarts. —AUSSI: Rhum de la Jamaïque et de l'Indes, genièvre, eau-de-vie, whiskey, cassonade, lard d'Indes. D. FRASER, Québec, 24 septembre 1841. Quai des Indes.

A VENDRE, CENT tonnes mélanges 18 do do de qualité supérieure 17 boucauts cassonade 25 tierces do 10 quarts do 30 barils gingembre moulu 40 quarts verrière coupé supérieur 500 boîtes 500 demie-boîtes vitres grands assorties 7 quarts et 7 servants Friend 28 boîtes 20 sacs bouillons 6 balles tapis de Bruxelles et Impérial supérieur 137 rouleaux cordage grosse